

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 septembre 2015 à 20h30

**Présents** : C.CHERRIER, L.DE CUYPER, T. ESTEVE, M. FROMONOT, A. GARNIER, E. MAUFROY, S. LIABEU, R. PAPA, R. SEBIRE-MUTTRA, N. ZANOTTO, B. CHARDON (arrivée 20h40)

**Absente Excusée** : Mme ZANOTTO (pouvoir Th ESTEVE)

**Absents non Excusés** : Mme LAZARE - M. SAPOLIN

**Secrétaire de Séance** : Mme FROMONOT

*Le compte-rendu du conseil municipal du 09/06/2015 est validé.*

*Le compte-rendu du conseil municipal du 15/07/2015 est validé.*

- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015**

**RODP DES LIGNES BT**

Le Maire informe le conseil municipal que la RODP pour l'année 2015 et pour les communes de – de 2.000 habitants, des lignes BT est de 196.758 € arrondi à 197,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette redevance de 197€ .

**RODP POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DU GAZ**

Une somme nous est attribuée pour l'occupation sur le domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette redevance de 238 €.

**RODP POUR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Les installations France Télécom:

Ouvrage en aérien : 274.25 €

Ouvrage en souterrain : 474.00 €

Installation au sol : 124.76 €

Soit un total général de 873.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette redevance de 873€

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

20h40- Arrivée de M. PAPA

Le Maire vient d'être informé par M. BOUCHE, comptable, du montant du prélèvement opéré au dernier trimestre sur les avances de fiscalité de notre commune. Destiné à alimenter le FPIC (fonds National de péréquation des ressources communales et intercommunales) le prélèvement pour notre collectivité s'élève à 8.607.00€.

La somme inscrite au budget 2015 étant de 6.300.00 €, il y a donc lieu de procéder à une décision modificative afin d'ouvrir des crédits supplémentaires :

Section de fonctionnement Dépenses - Cpt 62878 = - 2.307.00 €

Section de fonctionnement Dépenses – Cpt 73925 = + 2.307.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce transfert de compte.

,

- **AIRE DE VIDANGE CAMPING-CAR**

Il avait été décidé lors de la réunion du 15 avril dernier, d'installer une borne de recharge et de service de vidange et distribution d'eau pour camping-cars au Pré Neuf.

Suite à la réunion de la commission communale des travaux, il a été décidé de modifier ce projet. C'est-à-dire créer une installation fermée avec un droit d'entrée payant qui restera à définir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de revoir ce projet ainsi que d'autres prestataires.

Une étude chiffrée sera faite d'ici la fin de l'année et sera inscrite au budget 2016.

Pour rappel, une subvention de 3.000 € a été accordée sur les crédits de la réserve parlementaire du Sénat.

Le Conseil Départemental de l'Yonne ne vient pas en aide pour ce genre de projet.

M. CHARDON propose que l'on se renseigne auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

- **DEMANDE D'INSTALLATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE ROUVRAY**

20h52 – Arrivée de Mme LIABEUF

Le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement se déroule une enquête publique pour la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires par la SAS les Sablières de Gurgy sur le territoire de la commune de Rouvray.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dit n'avoir aucune observation à consigner pour ce projet et donne son accord pour l'exploitation de cette carrière de matériaux alluvionnaires aux conditions définies dans le dossier.

- **SECURITE ROUTIERE RUE ANDREE MERLE**

Afin de faire ralentir, les véhicules, rue Andrée Merle, les membres de la commission communale des travaux envisagent la construction d'un plateau surélevé au croisement de la rue des Colibris, à la seconde intersection en venant de la RN 77.

Nous avons reçu un premier devis pour un montant HT de 11.200 €. D'autres seront demandés.

La rue Andrée Merle étant une route départementale, le projet doit être envoyé à l'ATR (Agence Territoriale des Routes) pour avis.

La commune pourra bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Egalement, il sera demandé l'interdiction de circuler aux PL.

Le conseil municipal, à l'unanimité est d'accord.

Ce dossier devrait être prêt pour le budget 2016.

- **SCoT**

Le Maire informe le conseil municipal que la loi dite « NOTRE » sur la nouvelle organisation territoriale de la République, adoptée le 16 juillet 2015, incite prioritairement les élus à anticiper l'avenir.

Les élus des communautés de communes rurales du Pays Chablisien, d'Entre Cure et Yonne, du Pays Coulangeois et du Tonnerrois se sont réunis, il se dégage une volonté affirmée de renforcer les territoires ruraux

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu que la Communauté de Communes du Pays Chablisien dont notre commune est membre, ne fasse pas l'objet d'un rattachement forcé à l'Agglomération Auxerroise.

- ORGUE

Le Maire fait part au conseil municipal que le dossier concernant la restauration de l'orgue, classé monument historique et conservé dans l'église abbatiale de notre commune avance bien.

Pour la première remise en état qui permettra à l'instrument de jouer à minima en amont de sa restauration, M. PLEIT, facteur d'orgues, a présenté un devis de 4.651,00 € HT soit 5.581,20 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de M. PLEIT pour un montant HT de 4.651,00 €, charge Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches auprès du service de la DRAC pour obtenir une subvention à hauteur de 50% du montant HT ainsi que le Conseil Départemental de l'Yonne et s'engage pour que les crédits nécessaires soient prévus en investissement sur le budget 2016.

\*\*\*\*\*

Après cette première remise en état, M. le Maire pense qu'il est souhaitable de prévoir une restauration générale de l'orgue (buffet et instrument).

M. BROTTIER, Ingénieur des Arts et Métiers, Technicien-Conseil pour le Ministère de la Culture et M. VOTTERO, Conservateur des Monuments Historiques restent à disposition de notre commune pour nous accompagner dans la rédaction d'un cahier des charges scientifique et technique ; ce qui permettra de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

M. ESTEVE, délégué du conseil municipal à l'association Orgue à Pontigny, fait un rapport de réunion : M. NOEL a dit que cette étude ne coûtera rien à la commune. Ces même propos sont relayés par la DRAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de lancer une étude de faisabilité, aux conditions dites par M. ESTEVE.

Le Maire va rencontrer M. JACQUET de la DRAC le 14 octobre prochain.

- **PERSONNEL**

Suite à l'arrêt maladie jusqu'à fin novembre d'un agent technique, Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne en remplacement.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire appel, quand le besoin s'en fera ressentir, à la Communauté de Communes du Pays Chablisien ou à l'association « Graine de Solidarité ».

- **DIVERS**

Ordures Ménagères – Le service social du Conseil Départemental nous a contacté au sujet du ramassage des ordures ménagères.

En effet, une personne âgée et malade de notre commune a son habitation éloignée du village et ne peut plus apporter son sac au lieu de ramassage.

Quand au camion de ramassage, il rencontre des difficultés d'accès à cette habitation.

Après discussion, il sera demandé à son aide-ménagère de déposer le sac d'ordures ménagères au lieu de ramassage et aussi aux agents techniques de la commune, si nécessaire.

Pour info, notre commune a eu une proposition d'installation par le SDEY (syndicat départemental d'énergies de l'Yonne) de borne de recharge pour véhicules électriques : projet non retenu pour l'instant.

A disposition à la mairie, un dépliant sur les chiffres de la sécurité routière. La sécurité de notre département demeure préoccupante avec un taux de gravité parmi les plus élevés de France.

Jumelage : Pontigny prévoit d'aller à St Thomas les 21 et 22 mai 2016. Monsieur le Maire souhaite une mobilisation des habitants pour ce voyage. L'assemblée générale du Comité de Jumelage aura lieu le 02/10/2015 au Mille Club à 20h30.

Panneau lumineux : il sera mis à disposition des commerçants et artisans et non plus uniquement aux associations.

Totem : M. SEBIRE-MUTTRA est chargé de s'occuper de l'installation d'un Totem. Il va contacter les artisans et commerçants de notre commune pour la création d'une association.

Réception d'une lettre anonyme en mairie. : Monsieur le Maire dit que l'on ne peut pas plaire à tout le monde et que la municipalité n'a pas la prétention de faire mieux que les autres.

Accueil des réfugiés : Le Maire dit que l'Etat sollicite les communes. Information de M. CHARDON : 120 familles sont ou seront accueillies dans l'Yonne.

Passages piétons: Mme FROMONOT pose la question pour savoir qui refait la peinture?

M. CHARDON dit que depuis la réfection des trottoirs rue Paul Desjardins, une personne sur un segway roule très vite et cela devient dangereux pour les riverains sortant de leur propriété.

Mme FROMONOT rapporte les faits suivants : les associations ne devraient pas interdire l'accès aux véhicules sur le parking du Pré Neuf une journée avant la manifestation.

M. GARNIER fait part d'un accrochage verbal entre un automobiliste de passage et M. MARY qui sortait son véhicule du garage, rue Paul Desjardins, au niveau du virage du lavoir.

Conseil clos à 22h33.